



OFIP – SRP – SCD

LES CONDITIONS D'ETUDES DES DOCTORANTS D'UT1-CAPITOLE

**RESULTATS DE L'ENQUETE MENEES PAR L'OFIP AUPRES DES
DOCTORANTS DE 2012/2013**

MARC BOUDIER

JANVIER 2014

L'ENQUETE

Cette enquête a été menée par l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) en partenariat avec le Service de la Recherche et du Pilotage (SRP) ainsi qu'avec le Service Commun de Documentation (SCD).

Le questionnaire a été expertisé par des membres du Conseil Scientifique (CS). Les amendements ont été validés dans un groupe de travail regroupant des membres du CS, de l'OFIP, du SRP et du SCD.

La collecte des coordonnées des doctorants a été faite par l'OFIP et le SRP directement auprès des Ecoles Doctorales (ED) et des laboratoires.

L'administration des questionnaires (en français ou en anglais) a été faite par l'OFIP par mail puis par téléphone en mars et avril 2013. Les étudiants interrogés sont ceux qui étaient inscrits en thèse durant l'année universitaire 2012/2013.

621 doctorants ont été enquêtés

381 questionnaires étaient exploitables

Un échantillon représentatif de la population parente (268 questionnaires) a été créé à partir des données connues (genre, nationalité, série de baccalauréat, Ecole Doctorale).

Les premiers résultats ont été présentés au Conseil Scientifique en juin 2013.

Ce document traite du portrait des doctorants (p 3), de l'entrée en thèse (p 4), du financement de la thèse (p 5), des conditions d'études (p 6), de l'accès à l'information (p 9) et du regard sur la vie à UT1-Capitole (p 11).

NB : Sauf indication contraire, les résultats sont donnés en pourcentage des répondants à la question. Les précisions par sous-population (écoles doctorale, nationalité, âge, sexe, etc.) sont données lorsqu'elles sont significatives.

LES DOCTORANTS D'UT1-CAPITOLE

Ils se répartissent inégalement dans les écoles doctorales :

- 67,9 % appartiennent à l'école doctorale Sciences Juridiques et Politiques,
- 15,3 % à l'école doctorale Toulouse School of Economics (TSE),
- 10,4 % à l'école doctorale Sciences de Gestion.

NB : les autres écoles doctorales (TESC, MITT) représentent un effectif trop faible pour être traitées séparément dans ce document.

La population des doctorants est plus masculine (56,0 %) que celle de l'ensemble d'UT1-Capitole (41 %¹). La répartition par sexe varie selon les écoles doctorales : les doctorants sont nettement plus nombreux que les doctorantes à TSE : ils représentent 65,9 %, ils sont un peu plus nombreux en Sciences Juridiques et Politiques (54,4 %) et la parité est respectée en Sciences de Gestion.

L'âge moyen des doctorants (au moment de l'interrogation) est de 30 ans et 2 mois. Il se répartit entre 23 et 55 ans. La répartition par âge est nettement plus large chez les juristes (23/55 ans) et chez les gestionnaires (25/52 ans) que chez les économistes (24/32 ans).

Ce sont majoritairement des étudiants de nationalité étrangère (51,5 %, pour comparaison, les étudiants étrangers sont 20 %² dans l'ensemble d'UT1-Capitole).

Les étudiants africains sont les plus nombreux : 13,8 % viennent d'Afrique subsaharienne et 10,8 % du grand Maghreb³.

Cette caractéristique varie aussi selon les écoles doctorales : en Sciences Juridiques et Politiques les étudiants français sont majoritaires (56,6 %) et 25,8 % sont des étudiants africains (majoritairement d'Afrique subsaharienne), à TSE 78,0 % sont des étudiants étrangers, principalement asiatiques (29,3 % de l'ensemble) et ressortissants de l'Union Européenne (24,4 %) et en Sciences de Gestion les étudiants étrangers sont 53,6 %, principalement des étudiants africains (28,6 % de l'ensemble, très majoritairement des ressortissants de pays du grand Maghreb : 25,0 % de l'ensemble).

Les types de baccalauréats des doctorants sont à l'image de cette répartition par nationalité : 45,5 % ont une équivalence étrangère au baccalauréat, 19,4 % sont issus d'une série ES, 18,7 % d'une série S et 11,9 % de L.

La majorité des doctorants (55,6 %) sont célibataires sans enfants. Ils sont 78,0 % à TSE. A l'inverse, les gestionnaires sont 60,7 % à vivre en couple et 39,3 % ont des enfants.

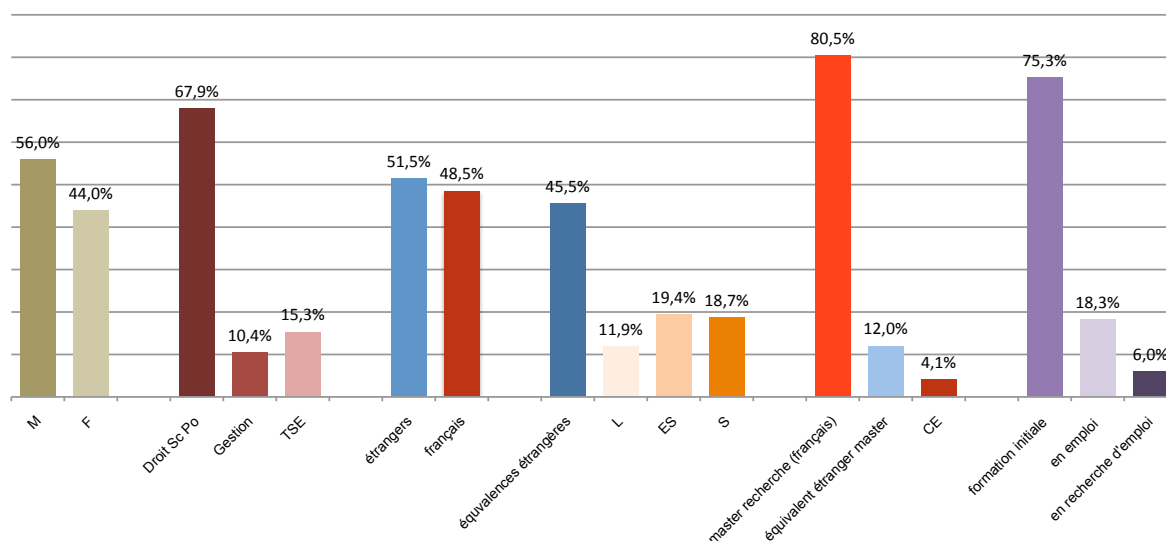
Les parents des économistes et des gestionnaires ont un niveau d'études élevé : 70,0 % des pères et 67,5 % des mères des doctorants de TSE ont fait des études

¹ Source : APOGEE au 15/01/2013

² idem 1

³ Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

supérieures et respectivement 60,7 % et 67,9 % pour ceux de gestion (par comparaison, 21,9 % de la population française à un tel niveau d'études en 2011⁴).



L'ENTREE EN THESE

Le diplôme d'accès au doctorat est pour 80,5 % un master recherche français (pour 90,8 % des étudiants français et pour 86,3 % des juristes) et pour 12,0 % un diplôme étranger équivalent au master (pour 23,4 % des étudiants de nationalité étrangère et pour 17,1 % pour les doctorants de TSE). 4,1 % des doctorants sont passés par le complément de formation.

Près des trois quarts des diplômes d'accès au doctorat ont été délivrés à UT1-Capitole (86,9 % pour les masters recherche et pour l'ensemble des compléments de formation). 79,7 % des doctorants en droit ont un diplôme d'UT1.

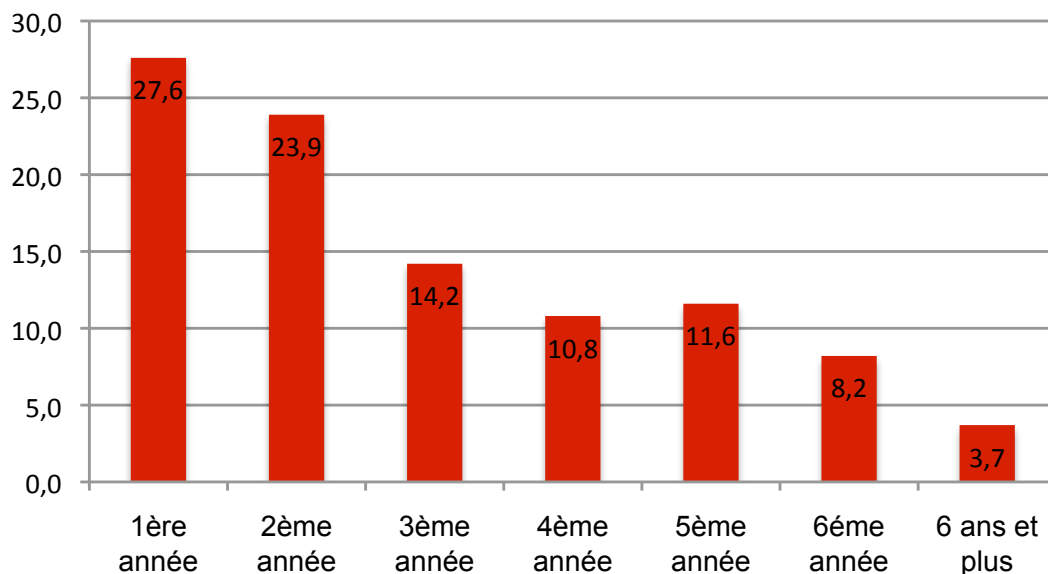
Un peu plus des trois quarts des doctorants sont des étudiants en formation initiale. Cette proportion monte à 83,6 % pour les doctorants de 30 ans et moins et se réduit à 40,4 % pour ceux qui ont 35 ans ou plus.

18,3 % sont en situation d'emploi (45,2 % des 35 ans et plus) : 7,5 % sont salariés du secteur privé hors enseignement (cette proportion est nettement plus forte pour les gestionnaires : 17,9 %) et 6,4 % sont des personnels enseignants (8,2 % pour les juristes et aucun chez les économistes).

6 % sont en recherche d'emploi.

Au moment de l'enquête, 27,6 % sont en première année, 23,9 % en deuxième année, 14,2 % en 3^{ème} année, 10,8 % en 4^{ème} année, 11,6 en 5^{ème} année, 8,2 % en 6^{ème} année et 3,7 % sont en thèse depuis plus de 6 ans.

⁴ source : INSEE Tableaux de l'Economie Française



Ils sont 15,3 % en thèse depuis 5 ans ou plus en Sciences Juridiques et Politiques, 14,3 % en Sciences de Gestion et aucun à TSE.

Les étudiants français sont plus souvent dans des thèses de longue durée (13,1 % en thèse depuis 5 ans ou plus) que les étudiants étrangers (10,9 %).

A leur inscription en thèse, l'immense majorité (82,5 %) des doctorants avait pour objectif de devenir chercheur ou enseignant-chercheur. Les doctorants en économie étaient 92,7 %. Les étudiants étrangers 85,5 %.

Moins d'un sur dix (8,6 %) s'est lancé dans cette démarche pour évoluer dans sa carrière professionnelle (11,0 % des juristes). Cette proportion augmente avec l'âge : 11,9 % des 30/35 ans et 14,3 % des 35 ans et plus.

LE FINANCEMENT DE LA THESE

Plus des deux tiers (67,9 %) bénéficient d'un financement spécifique pour leur thèse. Par financement spécifique, on entend une rémunération versée en contrepartie du travail de doctorat (aussi bien le travail de recherche que les enseignements dispensés à l'Université par les doctorants). La presque totalité des étudiants de l'école doctorale TSE (97,6 %) bénéficient peu ou prou d'un tel financement. Ils sont aussi nombreux parmi les gestionnaires : 85,7 %.

33,1 % ont un financement spécifique exclusif : 23,7 % ont un contrat doctoral, 4,9 % une bourse d'un gouvernement étranger.

Les contrats doctoraux exclusifs sont très fortement représentés à TSE : 73,2 % des doctorants.

Les autres combinent plusieurs modes de financements (y compris avec des financements personnels)

Ils sont 73,4 % des répondants à estimer que ces financements sont suffisants pour assurer leur autonomie financière (mais plus de la moitié des doctorants n'ont pas répondu à cette question⁵).

Ceux qui ne bénéficient pas de financement spécifique ont soit une aide de leur famille ou de leur conjoint (9,4 % financent leurs études exclusivement par ce moyen, notamment les juristes : 13,9 % d'entre eux), soit font des « petits boulots » (8,3 % exclusivement, notamment les juristes : 12,2 % d'entre eux), soit encore occupaient déjà un emploi à titre principal (6,4 %). Le recours au prêt bancaire demeure assez rare : 0,4 % se financent exclusivement de cette manière. Les autres combinent ces différents modes de financement.

Le temps de travail (rémunéré) est en moyenne de 69 heures par mois. Ils sont la moitié à travailler plus de 60 heures.

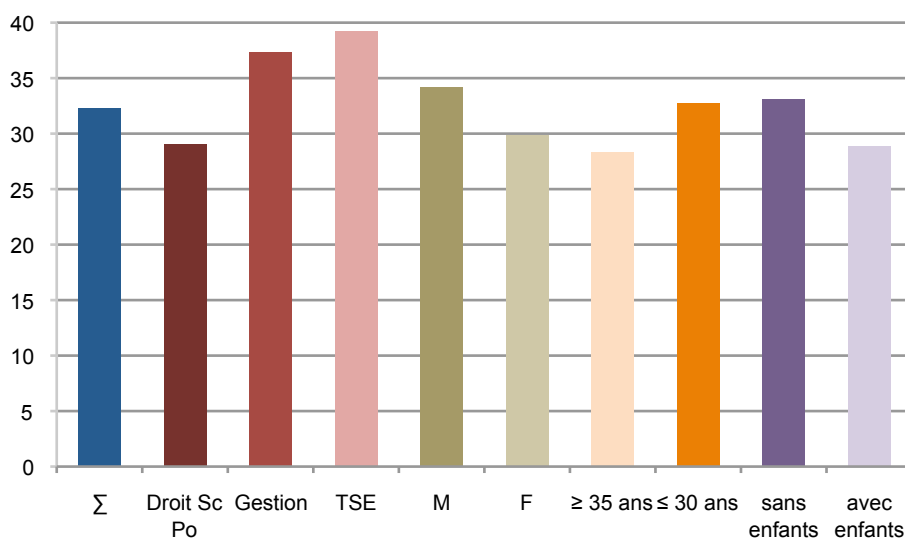
Les gestionnaires et les juristes sont ceux qui passent le plus de temps au travail (74 et 72 heures respectivement).

La majorité des doctorants (67,9 %) qui travaillent (d'une manière ou d'une autre) disent concilier travail et études (21,2 % y arrivent « tout à fait » et 46,7 % y arrivent « plutôt »). 5 doctorants en économie sur 10 arrivent à concilier « tout à fait » ces deux activités. 4 juristes sur 10 les concilient difficilement.

LES CONDITIONS D'ETUDES

Le travail personnel

En moyenne, par semaine, les doctorants consacrent un peu plus de 32 heures de travail personnel à leur thèse. Les juristes y consacrent 29 heures, les gestionnaires un peu plus de 37 heures et les économistes un peu plus de 39 heures.



⁵ Dans cette partie du questionnaire, il semble qu'un certain nombre de questions aient été mal comprises (ou mal posées) et qu'en conséquence, la part des non réponses soit trop forte. Certaines ont pu être corrigées en fonction des réponses à des questions ultérieures. Quand cela n'a pas été possible, les résultats sont donnés avec la part des non réponses.

Les hommes « travaillent » plus longtemps que les femmes (un peu plus de 34 heures versus près de 30 heures en moyenne).

Les doctorants les plus âgés (35 ans et plus) y consacrent moins de temps que les plus jeunes : un peu plus de 28 heures.

Les personnes sans enfant à charge consacrent plus de temps à leur thèse que ceux qui ont des enfants à élever : 33 heures versus près de 30 heures en moyenne.

L'essentiel du temps de travail consacré par les doctorants se situe en semaine : 25 heures et demi. Ils travaillent 7 heures pendant le week-end. Ramené par jour, ils travaillent en moyenne 5 heures par jour pendant la semaine et 3 heures et demi par jour le week-end.

Les plus jeunes travaillent moins le week-end (6 heures et demi pour les 30 ans et moins) alors que les plus âgés (35 ans et plus) travaillent moins en semaine (un peu plus de 21 heures en moyenne).

Ils sont très peu (6,4 %) à déclarer ne jamais se sentir « débordés ». 53,8 % ont parfois l'impression d'être débordés et 39,8 % souvent.

Il y a une plus forte proportion de juristes (47,2 %), de femmes (47,8 %), de personnes entre 31 et 34 ans (63,4 %), d'étudiants français (51,2 %) qui se sentent « souvent débordés ». Le fait d'élever des enfants n'influence pas les réponses à cette question.

Les lieux de travail

Près de la moitié (47,9 %) des doctorants travaillent leur thèse principalement à leur domicile, près du tiers (29,2 %) dans leur laboratoire de rattachement et 18,1 % à la bibliothèque universitaire. En toute logique ce sont ceux qui ont un espace de travail à leur disposition dans leur laboratoire qui y travaillent le plus souvent (45,5 %) et ceux qui n'en ont pas qui travaillent le plus souvent en BU (67,7 %). Les économistes (63,4 %) travaillent le plus souvent dans leur laboratoire de rattachement. Ce sont aussi eux qui ont le plus un espace de travail dédié dans leur laboratoire : 90,2 % d'entre eux.

Le travail au domicile est plus fréquent chez les étudiants les plus âgés (69,2 % des 35 ans et plus), les étudiants de nationalité française (61,2 %), les doctorants vivant en couple (58,3 %) et ayant des enfants (64,6 %).

57,6 % disent éprouver des difficultés à travailler à leur domicile⁶, essentiellement par manque de calme (33,0 %). Cette proportion passe à 61,2 % pour ceux qui ont des enfants à charge, à 64,7 % chez les femmes et à 68,3 % chez les économistes et 74,1 % chez les gestionnaires.

Les doctorants passent en moyenne 7 heures et demi en BU par semaine. Ce sont les juristes qui y passent le plus de temps : près de 10 heures. Les économistes n'y passent qu'un peu plus de 2 heures. Les plus jeunes (30 ans ou moins) y vont moins souvent : moins de 6 heures.

Ceux dont c'est le lieu de travail privilégié y passent près de 24 heures en moyenne par semaine.

⁶ Cette proportion est la même pour ceux qui indiquent leur domicile comme lieu principal de leur travail de thèse.

31,5 % des doctorants déclarent n'avoir jamais eu de difficulté à travailler en BU (54,1 % chez les économistes, 28,6 % chez les gestionnaires, 23,8 % chez les juristes). 20,8 % de ceux qui y travaillent principalement pour leur thèse. 29,9 % disent avoir des difficultés pour trouver une place, 24,6 % ont parfois du mal à travailler par manque de calme.

21,5 % utilisent les salles de travail des bibliothèques universitaires : 27,5 % des juristes, 29,4 % des garçons, 30,4 % des étrangers et 36,6 % des 35 ans et plus.

La grande majorité (68,0 %) des doctorants ne travaillent jamais leur thèse en groupe. Les juristes sont 77,8 %.
29,7 % travaillent parfois en groupe (53,7 % des économistes) et 2,3 % souvent.

Les formations suivies parallèlement au doctorat

67,7 % des étudiants ont suivi des formations au cours de leur doctorat. Cette proportion est de 85,7 % pour les doctorants de Science de Gestion. Parmi ceux qui ont suivi des formations, 43,9 % ont suivi des modules proposés par le PRES, 36,7 % des séances de formation documentaire à destination des doctorants proposées par le SCD (42,5 % des juristes), 35,6 % des modules d'approfondissement des connaissances disciplinaires proposés par leur école doctorale, 27,2 % des autres formations (principalement DEEQA et CEFAG), 15,6 % des modules de préparations à l'après thèse proposés par leur école doctorale et 11,1 % des doctoriales.

Les colloques, les communications et les publications

56,2 % des doctorants ont participé à des colloques. Ils sont plus nombreux parmi les gestionnaires : 67,9 %.

Cette participation augmente avec le nombre d'années en thèse (82,8 % des doctorants de 5^{ème} année ont participé à un ou plusieurs colloques alors qu'ils ne sont que 39,7 % des doctorants de première année).

En moyenne ils ont participé à 4 colloques en France (6 pour TSE, 4 pour les juristes et 2 pour les gestionnaires) et 1,5 à l'étranger (3 pour TSE).

37,8 % financent leur participation à ces colloques exclusivement sur leur ressources personnelles (47,7 % pour les doctorants de l'école doctorale Sciences Juridiques et Politiques), 32,3 % sont financés par leur laboratoire et 29,9 % ont un financement mixte.

47,0 % de ceux qui ont participé à des colloques y ont fait des communications (en moyenne 3), particulièrement les gestionnaires (68,4 %).

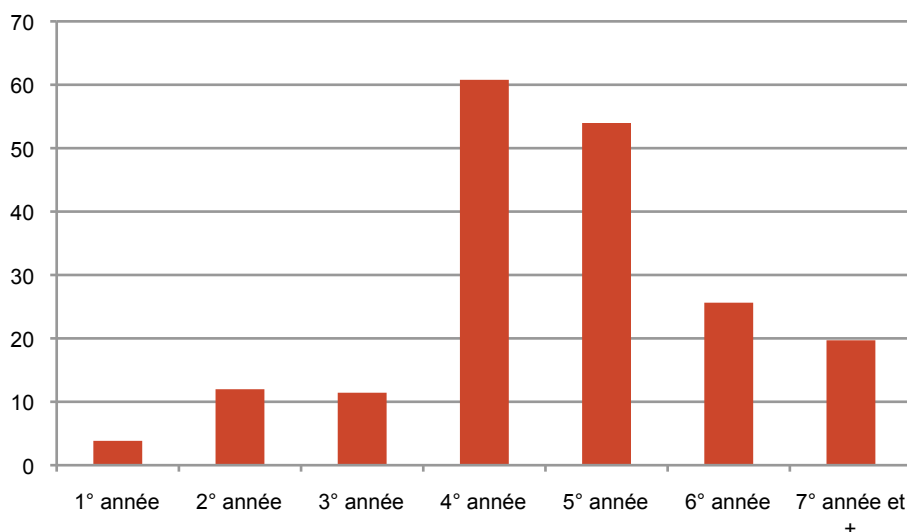
27,7 % ont fait des publications. Là encore, le nombre d'années en thèse est déterminant : ils sont 48,4 % à avoir publié à partir de la 3^{ème} année et après et seulement 16,6 % avant. Entre 2 et 3 publications en moyenne.

Les rapports avec les enseignants chercheurs et vie du laboratoire

Les doctorants rencontrent en moyenne 20 fois leur directeur de thèse depuis leur entrée en thèse.

Cette fréquence est très différente selon les écoles doctorales : 90 fois en gestion, 25 fois en économie et 10 fois en droit et sciences politiques.

Elle varie aussi fortement avec l'avancée en thèse :



Ce graphique montre que les rencontres sont assez espacées pendant les 3 premières années de thèse et se concentrent sur la 4^{ème} année. Les étudiants qui font des thèses longues ont moins de rencontres avec leur directeur de thèse.

60,2 % des doctorants déclarent que leur directeur de thèse est tout à fait disponible⁷, (cette opinion est plus marquée en gestion : 75,0 % et en droit : 63,9 %), 31,8 % qu'il est plutôt disponible. Uniquement une infime minorité (1,1 %, uniquement à l'école doctorale Sciences Juridiques et Politiques) ne le trouve pas du tout disponible.

Les doctorants travaillent aussi avec d'autres enseignants chercheurs que leur directeur de thèse. Ils sont 13,2 % à déclarer travailler souvent avec d'autres enseignants, 32,6 % parfois. Moins d'un quart ne travaillent jamais avec d'autres enseignants. Cette pratique est plus développée à TSE (70,7 %) et beaucoup moins en droit (30,4 % ne travaillent jamais avec d'autres enseignants).

Les deux tiers des doctorants participent à la vie de leur laboratoire (un peu plus de 9 économistes sur 10 et un peu moins de 9 gestionnaires sur 10).

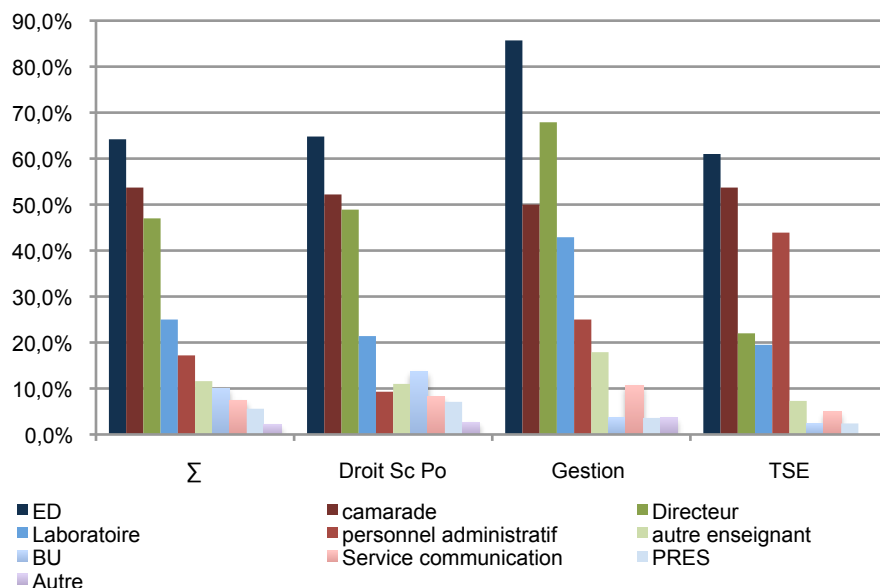
80,5 % de ceux qui participent à la vie de leur laboratoire le font en prenant part aux séminaires de leur laboratoire, 56,3 % en y étant présent effectivement, 35,6 % en présentant leurs travaux au cours des séminaires et 23,6 % en participant aux conseils de laboratoires.

L'ACCES A L'INFORMATION

Les doctorants ont d'abord recours à leur école doctorale pour trouver les informations dont ils ont besoin (64,2 % d'entre eux, nettement plus en gestion : 85,7 %), puis à un camarade (53,7 % d'entre eux) et ensuite à leur directeur de thèse

⁷ Il faut noter que certains doctorants ont eu des réticences à répondre à cette question (téléphone), ce qui peut expliquer en partie un fort taux de satisfaction.

(47,0 %). Il est à noter que seulement 4,2 % des doctorants se renseignent auprès du PRES.



Le économistes ont plus souvent recours aux personnels administratifs que les autres (43,9 % pour 17,2 % pour l'ensemble) et les juristes aux BU (13,7 % pour 10,1 %).

57,5 % des doctorants ont trouvé les informations qu'ils cherchaient sur le site internet de leur école doctorale, 49,6 % par le bouche à oreille, 38,1 % sur le site internet de notre université.

Les juristes privilégient le site d'UT1 (61,5 %), les économistes le bouche à oreille (58,5 %) et les gestionnaires le site de leur laboratoire (28,6 % comparés à 12,3 % pour l'ensemble).

Ils ne sont que 56,6 % à avoir trouvé facilement les informations (sur les modalités administratives d'inscription, les financements, les formations, les titres de séjour, etc.) dont ils avaient besoin. Les gestionnaires sont les mieux informés (82,1 % à trouver facilement l'information) ainsi que les étrangers (60,7 %).

Ils sont la moitié à avoir manqué des informations (particulièrement les juristes : 54,7 % d'entre eux).

75,7 % de ceux qui ont trouvé facilement ces informations n'ont pas manqué d'informations et 84,3 % de ceux qui n'ont pas trouvé les informations ont manqué des informations.

Parmi les suggestions d'amélioration :

Faire des réunions d'informations pour les étrangers (démarches administratives) et pour les M2 (financement),

Editer un guide du doctorant

Envoyer les informations sur les mails personnels,

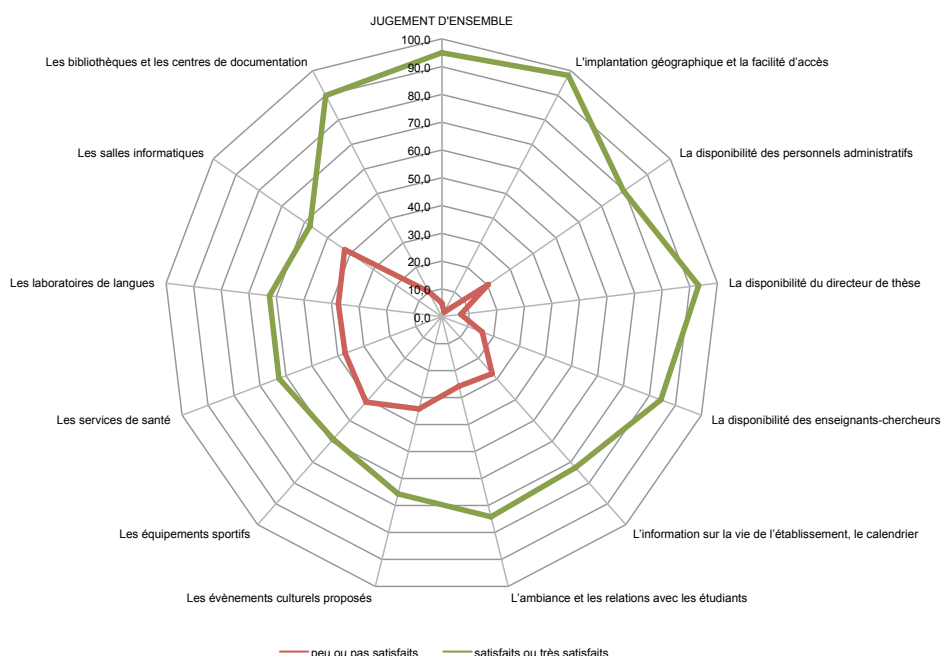
Centraliser l'information (un portail dédié, une seule plateforme, site national, etc.),

Mettre plus d'informations sur le site de l'ED,

Diffuser une newsletter en anglais.

LA VIE A UT1-CAPITOLE

Globalement 95,0 % des doctorants se disent satisfaits (79,6 %) ou très satisfaits (15,4 %) de leur vie à UT1-Capitole. Il n'y a personne qui se déclare pas du tout satisfait.



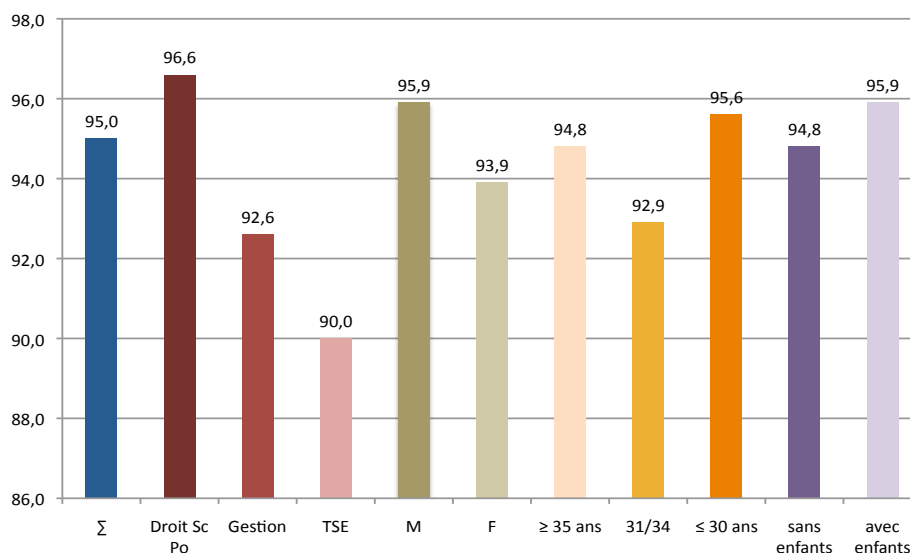
Comme le montre le graphique ce jugement est différent selon les différents aspects abordés.

L'implantation géographique (98,1 % de satisfaits ou très satisfaits), la disponibilité du directeur de thèse (93,1 %), les bibliothèques et les centres de documentation (89,9 %), la disponibilité des enseignants-chercheurs (84,4 %) sont les aspects les mieux perçus par les doctorants.

A l'opposé, les salles informatiques (42,5 % de pas ou peu satisfaits) et les équipements sportifs (41,1 %) sont les aspects les moins prisés des doctorants

La satisfaction globale est différente selon les écoles doctorales, le sexe, l'âge et le fait d'avoir des enfants ou non.

La satisfaction globale (très satisfaits ou satisfaits) est de 96,6 % chez les juristes, de 92,6 % chez les gestionnaires et de 90,0 % chez les économistes. Les hommes ont une meilleure perception que les femmes de la vie à UT1 (95,9 % versus 93,9 %).



Depuis qu'ils ont entrepris leur thèse, la majorité (43,8 %) des doctorants se déclarent partagés entre un sentiment de liberté et un sentiment de solitude, plus de 2 sur 10 ont un sentiment de liberté et d'épanouissement (notamment pour les « nouveaux » doctorants 31,0 % des premières années et chez les étudiants de nationalité française : 28,0 %) mais plus d'un quart se disent mal à l'aise : 18,1 % sont inquiets à l'idée de devoir se débrouiller seuls (24,6 % des étudiants étrangers) et 16,6 % ont de grandes difficultés à assumer leur situation, notamment financièrement (22,2 % des juristes).

EN [GUISE DE] CONCLUSION

Pour donner un portrait synthétique des doctorants d'UT1, on peut utiliser la typologie proposée par l'OVE national⁸ qui détermine 4 types⁹ de doctorants en combinant deux critères [financement et lieu de travail (université ou domicile) du doctorant] :

Les doctorants professionnels (36 %) :

Ils bénéficient d'un financement et travaillent souvent à l'université. Ce sont plutôt des doctorants appartenant à TSE, étrangers, célibataires sans enfants, présents dans leur laboratoire, plus jeunes que la moyenne et consacrant plus de temps à leur travail universitaire.

Les doctorants non financés intégrés (11 %) :

Ils travaillent régulièrement à l'université mais n'ont pas de financement. Ce sont plutôt des doctorants appartenant à l'école doctorale Sciences Juridiques et Politiques, des garçons, de nationalité étrangère, célibataires, qui portent un jugement positif sur la disponibilité de leur directeur de thèse, présents dans leur

⁸ « Les doctorants : profils et conditions d'études » OVE-infos n° 24 - juin 2010 » Ronan Vourc'h

⁹ Il existe une 5^{ème} catégorie d'étudiants qui ne sont pas financés et qui ne travaillent ni à l'université ni à leur domicile (le plus souvent en bibliothèque non universitaire). Celle-ci est marginale : elle représente moins de 6 %.

laboratoire, satisfaits globalement de la vie à UT1-Capitole, qui disent avoir des difficultés à assumer leur situation notamment au niveau financier et qui travaillent souvent en BU.

Les doctorants solitaires financés (28 %) :

Ils bénéficient d'un financement et ne travaillent qu'occasionnellement à l'université. Ce sont plutôt des doctorants appartenant à l'école doctorale Sciences de Gestion, de nationalité française, éprouvant un sentiment de liberté et de solitude, un peu plus jeune que la moyenne des doctorants et passant peu d'heures au travail en BU.

Les doctorants solitaires non financés (19 %) :

Ils ne bénéficient pas d'un financement et ne travaillent qu'occasionnellement à l'université. Ce sont plutôt des doctorants appartenant à l'école doctorale Sciences Juridiques et Politiques, des garçons, de nationalité française, ayant des enfants, ayant une appréciation positive sur la disponibilité de leur directeur de thèse ainsi que sur la vie à UT1, plus âgés que la moyenne, ne participant pas à la vie de leur laboratoire et travaillant moins et passant moins de temps à la BU.